

COMMUNE DE BALLOTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 10 MARS 2014 - 20 H 30

Date de la convocation : 04 mars 2014

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 8

L'an deux mil quatorze, le dix, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Maire de BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Etaient présents: MM QUARGNUL Franco, CHAUVIN Maxime, HOUDIN Raymond, SABIN Claude, Mme ORY Nathalie, MM CALTEAU Daniel, GOHIER André, VIOT Frédéric

Absents excusés: MM. JEGU Christel, JEUDY Fernand, TULLEAU Jean-Luc, Mme GOUHIER Séverine

Secrétaire de séance : M. VIOT Frédéric

N° 2014-18 - Vote des subventions 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de verser, pour l'année 2014, les subventions suivantes :

* Amicale des donneurs de sang	80,00 €
* Amicale laïque (800 € de subvention + 175,20 € au titre de la participation aux sorties pédagogiques de la commune de La Roë pour ses enfants)	975,20 €
* Ballots se défoule	450,00 €
* Bonheur et Sourire	300,00 €
* C.A.U.E.	68,60 €
* Comité des fêtes	930,00 €
* Foyer des Jeunes	200,00 €
* Grpt Défense ennemis des cultures Ballots	288,47 €
* Grpt Défense ennemis des cultures Laval	288,47 €
* Grpt des communes aux noms burlesques	129,90 €
* Les Etincelles	375,00 €
(deux achats de vêtements ayant déjà été effectués, la subvention sollicitée est divisée en deux pour cette année)	
* Section gym (subvention exceptionnelle)	500,00 €
* Société de pêche	300,00 €
* Syndicat d'Initiative Saint Aignan	298,77 €
* Union Sportive Ballots	<u>1 200,00 €</u>
TOTAL	6 384,41 €

En ce qui concerne les associations Amicale des Sapeurs Pompiers, APEL, Comice Agricole St Aignan, les subventions seront votées ultérieurement, après avoir obtenu des compléments d'information.

N° 2014-19 - Plan local d'urbanisme - Avenant n° 1 au contrat signé avec Ecce Terra et Espace Temps

M. le maire présente au conseil municipal un avenant déposé par le cabinet ECCE TERRA, qui élabore le futur plan local d'urbanisme.

Il rappelle que l'acte d'engagement, signé avec ce cabinet et l'atelier ESPACE TEMPS, qui collabore avec ECCE TERRA, a été accepté le 14 février 2012, pour un montant HT de 46 250 €.

L'avenant proposé a pour objet :

- la réalisation de 7 orientations d'aménagement et de programmation au lieu des 3 prévues au marché
- la réalisation du dossier de consultation de la DREAL - évaluation environnementale du dossier de PLU - étude au cas par cas.

Le montant de l'avenant est de 3 700 € HT (cabinet ECCE TERRA : 1700 € HT - atelier ESPACE TEMPS : 2000 € HT)

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer l'avenant précité.

N° 2014-20 - Gestion et maintenance des infrastructures de communications électroniques propriété de la commune

Monsieur le maire expose que :

Dans le cadre de la réforme relative à l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de communications électroniques, la commune a fait le choix de devenir propriétaire des infrastructures passives (Génie Civil) de communications électroniques.

La possession de ces ouvrages, qui porte principalement sur les fourreaux et les chambres de tirages, confère des obligations en termes d'exploitation, de maintenance, d'entretien et de renouvellement.

Au regard de ces responsabilités, nous sommes tenus de gérer les documents techniques et administratifs relatifs à la situation des installations nécessaires à l'intervention des opérateurs ou de toute personne intervenant sur le réseau.

Dans ce contexte, la mise en œuvre pratique des dispositions correspondantes intéressent les éléments suivants :

- H l'enregistrement des données cartographiques géo-référencées
- H la gestion de la base de données

- Í le suivi des opérations de maintenance, de dépannage ou de déplacement des ouvrages
- Í la gestion et l'administration de l'occupation des alvéoles par les Opérateurs
- Í la collecte des droits d'usage auprès des Opérateurs
- Í l'instruction des demandes liées à la réforme DT-DICT
- Í les modalités associées au régime de TVA (récupération du FCTVA)

Ces différentes mesures pouvant être lourdes et complexes pour les services internes de la commune, le SDEGM à qui nous avons confié la mission d'organiser la distribution publique d'électricité et de gaz, se propose, compte tenu des similitudes avec les réseaux de communications, de substituer la commune pour l'ensemble de ses prérogatives relatives à la gestion et la maintenance de ces infrastructures passives de communications électroniques.

Dans la mesure où nous confirmons cette mission au SDEGM, il est précisé que ce dernier supporterait l'intégralité des modalités techniques et financières liées à ces prestations. Aucun appel de cotisation ou de participation ne serait opéré en direction de la commune.

Toutefois, en contrepartie de ce service, le Syndicat conserverait la totalité du produit de la collecte du droit d'usage auprès des Opérateurs. Pour rappel, le droit d'usage sollicité annuellement est arrêté à 0,55 €/ml d'alvéole occupée.

M. le maire propose au conseil municipal de reporter la décision, afin d'avoir plus d'information de l'opérateur Orange sur la longueur des réseaux concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Accepte la proposition de M. le Maire, de reporter la décision.

N° 2014-21 - Renouvellement du dispositif argent de poche

Monsieur CHAUVIN Maxime informe le conseil municipal que la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations a décidé la reconduction du dispositif « argent de poche » pour l'année 2014.

Ce dispositif est mis en place en direction des jeunes, de 16 à 18 ans inclus, du territoire vers une première démarche professionnelle. Il se traduira par la mise en place de chantiers collectifs à vocation civique, dans le but de contribuer à l'amélioration du cadre de vie local.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de s'inscrire au dispositif argent de poche 2014 ;

Est favorable à ce que ce dispositif se mette en place dans le cadre de la Communauté de Communes du Craonnais ;

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Demande de salle pour de l'escrime artistique

L'association DE RAPIERE et D'HERMINE, domiciliée à Ballots lieudit « La Rodière », nouvellement créée, souhaite l'accès à une salle communale, pour des entraînements. Il leur sera proposé la salle des fêtes, le mardi soir, de 18h30 à 22h30.

N° 2014-22 - Convention entre la commune et le service départemental d'incendie et de secours de la Mayenne

Le conseil municipal,

VU le projet de convention nominative à intervenir entre la commune, le service départemental d'incendie et de secours de la Mayenne et les agents concernés, relative à la disponibilité de sapeurs pompier volontaires pendant leur temps de travail,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer les conventions nominatives à intervenir entre la commune, le service départemental d'incendie et de secours, et les agents (MM BELSEUR Guillaume, MARTIN Guillaume, PERRIER Ambroise).

Travaux voirie hors agglomération

M. Claude SABIN informe les conseillers que les travaux d'enduits seront réalisés par l'entreprise LOCHARD BEAUCE, et le curage des fossés, par l'entreprise STAR.

Prochaine réunion de conseil : mardi 18 mars 2014, 20h30.